

Documents de reconnaissance des comités de quartier



VILLE DE
WAVRE



1. Introduction

Madame, Monsieur, vous et vos voisins réfléchissez ou vous apprêtez à lancer un comité de quartier. Peut-être existe-t-il déjà et vous avez décidé de passer le pas et de le faire reconnaître par la Ville de Wavre.

Ce document a pour but d'expliquer les bases de la relation qui va unir la Ville à votre association.

N'hésitez pas à revenir vers nous pour toute question ou interrogation.

Bien cordialement,

Gilles TINANT

Promoteur de la participation citoyenne
Service : Cohésion citoyenne et Bien-être
gilles.tinant@wavre.be | [010 232 637](tel:010232637)

Anais TEMPERE

Gestionnaire d'événements
Service : Culture et Evénements
anais.tempere@wavre.be | [010 230 303](tel:010230303)

2. Reconnaissance : pourquoi ?

Du côté de la ville, si celle-ci reconnaît un comité de quartier, il est reconnu comme interlocuteur privilégié par l'administration et les pouvoirs politiques. Cela permet de construire une relation sur le moyen et long terme et donc d'assurer une pérennité dans les partenariats et les concertations. Ensuite, cela permet d'éviter que plusieurs CQ ne représentent la même zone, multipliant par-là les interlocuteurs pour un même quartier.

Du côté du comité de quartier, cela permet d'être légitimé dans sa démarche. Il est assuré qu'il est vu comme l'interlocuteur privilégié de la zone géographique qu'il représente. De plus, la reconnaissance peut donner plus facilement accès à du prêt de matériel, une aide de l'administration ou encore favoriser un dialogue avec les mandataires politiques.

3. Modalité de reconnaissance

Pour être reconnu, un comité de quartier doit remplir plusieurs conditions :

- Représenter une zone qui n'est pas encore couverte par un comité de quartier reconnu existant
- Être soutenu par 10 citoyens âgés de 18 ans au moins et habitant la zone visée par le comité de quartier
- Signer la présente charte
- Inviter la Ville de Wavre comme observateur de la réunion de constitution du comité de quartier (s'il s'agit d'un nouveau comité de quartier)
- Compléter le document en annexe



4. Charte des comités de quartier

PARTIE 1 – LA PARTICIPATION CITOYENNE A WAVRE

PRINCIPES FONDATEURS

PRINCIPE 1 : RENFORCER LE DIALOGUE ELUS/CITOYENS/SERVICES COMMUNAUX

- Faciliter des relations de proximité régulières dans les quartiers
- Favoriser un contact direct avec les élus dans une relation de dialogue avec l'habitant
- Développer une culture et une pratique de la concertation au sein des services municipaux pour favoriser le rapprochement citoyen/services
- Enrichir les projets et les décisions prises en prenant davantage en compte l'avis des usagers
- Assurer aux citoyens des réponses argumentées à leurs avis et préconisations

PRINCIPE 2 : FAVORISER LES CONDITIONS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

- Organiser la circulation de l'information pour la rendre plus accessible
- Créer et développer des modes de participation adaptés aux différents publics et aux sujets

PRINCIPE 3 : ASSOCIER LA POPULATION A L'ACTION PUBLIQUE LOCALE

- Mieux prendre en compte les interrogations et les attentes des citoyens
- Améliorer la compréhension des projets en proposant une information accessible et transparente sur l'élaboration et la mise en œuvre des projets

PARTIE 2 - LES COMITES DE QUARTIER, COEUR DE LA PARTICIPATION CITOYENNE PREAMBULE

Pilier du vivre-ensemble, le Comité de Quartier est l'instance privilégiée du débat et de la concertation. Il assure un rôle pivot fondamental avec les autres acteurs de la démocratie locale.

Son fonctionnement doit permettre l'expression de tous. Son organisation doit garantir une égalité de prise en compte des opinions, avis et propositions des habitants.

A - OBJECTIFS ET ROLE DES COMITES DE QUARTIER

OBJECTIFS

Le Comité de Quartier est un espace de participation des habitants à la vie quotidienne de la ville, à sa gestion et à son évolution.

Le Comité de Quartier est un espace d'expression où les habitants échangent et soumettent leurs préoccupations, leurs projets et leurs souhaits pour améliorer la vie du quartier, participer à l'intérêt général, émettre des vœux.

Il a pour ambition de favoriser le lien entre les générations, les différents milieux socioprofessionnels, culturels et associatifs.

Le Comité de quartier contribuera à l'exercice d'une citoyenneté active permettant de mettre en œuvre les conditions d'un mieux-vivre ensemble. L'objectif visé est d'établir un contact direct et régulier entre les élus et les habitants en associant ces derniers à l'action publique.



LE ROLE DU COMITE DE QUARTIER

Il est un lieu d'expression permettant aux habitants de contribuer à l'élaboration des politiques publiques communales.

Il peut être informé et consulté par la Ville sur tout projet communal impactant principalement le quartier et aussi sur ceux de portée plus large, afin d'en percevoir l'intérêt.

Il peut être associé aux démarches de concertation organisées par la Ville.

Il peut se saisir de sujets d'intérêt général et faire des propositions d'actions, de projets sur tout ce qui touche à la vie du quartier.

Il a également la possibilité d'élaborer des projets collectifs de quartier pour les soumettre à la Ville.

Il contribue à transmettre à la Ville les attentes, questions, remarques et suggestions exprimées par les habitants du quartier en matière de vie quotidienne.

Il contribue également à informer les habitants sur les projets de la Ville pour leur permettre de donner leur avis et ainsi d'agir sur leur cadre de vie.

Il joue un rôle de synergie avec les autres acteurs de la ville et notamment en favorisant les partenariats avec le tissu associatif pour son action au service des habitants.

B - ORGANISATION ET COMPOSITION DU SECTEUR ET DES COMITES DE QUARTIER

L'ORGANISATION DU COMITE DE QUARTIER

Le quartier est composé d'un Comité de Quartier animé par un président. Sont également nommés un trésorier et un secrétaire. Ces trois personnes différentes sont choisies pour un mandat défini et renouvelable.

Le Comité de Quartier est une instance importante du débat public sur les grands projets de la ville.

Le Comité de Quartier est placé sous la responsabilité du président. En sont membres, les habitants du quartier qui en font la demande.

Le Comité de Quartier est l'instance privilégiée pour échanger sur les enjeux du quartier et de la ville, imaginer des solutions aux difficultés et mettre en place des initiatives et projets.

Pour cela, le Comité de Quartier assurera un lien avec les habitants et les acteurs du quartier et la ville. Le Comité de Quartier organise au moins une réunion par an.



La Ville s'engage à :

- Informer et consulter le comité sur tout projet communal concernant la zone sur laquelle il est établi.
- Répondre dans les meilleurs délais aux interpellations du comité qu'il aura porté à l'attention de la Ville.
- S'assurer du suivi des demandes qui auront été faites et y apporter une réponse dans les meilleurs délais.
- Établir annuellement un bilan des rapports d'activité des comités de quartier avec l'ensemble des référents.
- Organiser une rencontre annuelle de tous les comités de quartier.
- Mettre en place un support Internet pour informer tous les habitants quant à l'existence et l'activité du comité.

Les comités de quartier avec la ville s'engagent à :

- Favoriser la participation et l'expression des habitants à la vie du quartier.
- Être le relais d'information entre les habitants et la ville.
- Maintenir une relation avec le plus grand nombre possible d'habitants du quartier.
- Participer au dispositif de concertation et de consultation mis en place par la ville et promouvoir la participation des habitants dans ce dispositif.

Le comité de quartier s'engage à :

- Se doter d'un nom
- Définir une zone géographique délimitée sur laquelle il organisera son activité
- Faire la publicité de ses réunions et activités
- Être ouvert à toutes sensibilités idéologique et politiques, sur base des valeurs démocratiques. Il est garant du droit à l'expression, du respect de la différence, du rejet de toute discrimination.
- Tenir au moins une réunion par an
- Envoyer un représentant à la réunion annuelle rassemblant les comités de quartier
- Communiquer à la Ville les changements des responsables du comité

La composition du comité de quartier

Peuvent être membres du comité de quartier sur la base du volontariat :

- Les habitants du quartier.
- Les associations intervenant sur le quartier.
- Les acteurs économiques du quartier

Les comités de quartier seront composés de **quarante** de membres au maximum. Si ce nombre est dépassé, il sera alors possible de procéder à un tirage au sort des membres du comité de quartier.

Pour le comité de quartier
(Signature)

Pour la Ville de Wavre
(Signature)



5. Document de demande de reconnaissance

Dénomination du comité de quartier

.....

Nom et prénom de la personne responsable :

Coordonnées de la personne responsable (ne seront pas rendues publiques)

Rue : N°

Code postal : Entité : 0 Wavre 0 Limal 0 Bierges

Téléphone :

Email :

Habitants du quartier soutenant la reconnaissance du comité (10 nécessaires) :

Nom et prénom :

Adresse :

